

REDACTION
— ET —
ADMINISTRATION:
164 RUE SAINT-DENIS
Téléphone: Est 0893

ABONNEMENTS PAR LA POSTE

	Canada	Etranger
Un an	\$2.50	\$3.50
Six mois	1.50	1.75

CONTRE TOUS LES ABUS ET TOUTES LES INIQUITES

LE MATIN

POLITIQUE ET LITTERAIRE

LA CRAINTE DU CHATIMENT EST LE COMMENCEMENT DE LA SAGESSE

Tandis que dans l'Ontario les villes d'Ottawa, Toronto, Hamilton et London ont une unité de représentation de 55,972 alors que le reste de la province a une unité de 25,642, on voit que, dans la province de Québec, 31,000 personnes des districts ruraux sont aussi représentées que 58,000 personnes dans Montréal.

Journal d'avant-garde

Directeur: ROGER MAILLET

ENCORE UN MOT AU PUBLIC

Le "MATIN" dévoile une partie de son plan contre la Kommission des Liqueurs

Avis aux hommes de bonne volonté

Nous offrons nos remerciements au public de Montréal et de la province pour l'appui si bienveillant qu'il nous a accordé depuis le commencement de notre campagne contre le monopole des alcools. Nous recevons tous les jours des faits inédits, des chiffres et des dates irréfutables ainsi que des copies de documents authentiques.

Plusieurs de nos correspondants ou informateurs ne doivent pas s'étonner de nous voir regarder la publication des renseignements qu'ils nous font parvenir: nous vérifions minutieusement toute l'information reçue, nous la classons, puis nous devons la faire copier en triplicata. Ces copies sont mises en sûreté en trois endroits différents pour éviter les dangers de vol, d'incendie, etc.

Nous ne dissimulerons pas à nos amis les formidables difficultés que nous rencontrons sur notre route.

S'attaquer au trust le mieux organisé, le plus énébreux, le plus facilement corrompue que nous ayons encore vu dans l'histoire du pays n'est pas une mince tâche pour un modeste journal hebdomadaire.

Nous devons faire face à une solide conspiration du silence habilement entretenue par un régime qui bénéficie de la vénalité d'une partie de la presse et de la veulerie ou de la timidité excessive de l'autre partie.

Mais nous en avons vu bien d'autres. Nos seules forces sont notre bonne foi, le souci de la vérité, — si affreuse soit-elle, — notre désir de servir l'intérêt public et l'aide de nos lecteurs.

Ces forces nous n'hésitons pas à les aligner contre une clique de politiciens aussi puissants que sans vergogne, une phalange d'empoisonneurs, d'accapareurs disposant d'une vaste quantité d'or, une "camarilla" de mercenaires qui opèrent pour leur compte personnel sous le couvert d'une organisation publique.

Nous voulons démontrer que la Kommission: 1. empoisonne délibérément la population dans un but de lucre;

2. exige des prix tellement exorbitants en échange des médiocres marchandises qu'elle fabrique que le coulage y régnait de principe;

3. favorise un grand nombre de mauvaises marques au détriment d'excellents produits;

4. encourage l'incompétence, la mauvaise foi, la mouchardise, le favoritisme, les actes illégaux;

5. n'est qu'une arme — l'arme la plus infernale parce que plus secrète, plus sournoise, plus démoralisatrice — entre les mains du Régime.

6. subit le contrôle de puissants et louches syndicats qui dirigent en sous-mains les opérations commerciales du trust des boissons.

Bref, nous entreprenons de démontrer la faillite complète du système et son effet pernicieux à l'égard de la santé publique, la morale publique, les affaires publiques.

Nous n'avons encore livré que quelques escarmouches pour amorcer la population et inviter sa collaboration à notre enquête.

Ceux qui prennent les quelques faits et chiffres que nous avons exposés jusqu'ici pour le gros de notre campagne s'abusent étrangement.

C'est quand nous serons en possession du dossier — de tout le dossier — sur le gigantesque scandale que nous monterons à l'assaut. Et l'assaut, nous le donnerons par le journal, le pamphlet, l'image et la parole.

Nous saurons trouver chez les autorités religieuses, tant catholiques que protestantes, gardiennes de la santé morale; nous saurons trouver aux parlements de Québec et d'Ottawa, dans la magistrature et les différentes facultés de médecine, dans le barreau, l'industrie et le commerce, et même, à ce moment, dans la presse libre de cette province assez d'appui désintéressé pour affronter victorieusement les bandes de bravi, de mouchards, de scribes et de politiciens que l'on voudra bien lancer contre nous.

Ayant affaire à un adversaire qui cache et ménage son jeu, nous avons, nous, étalés toutes nos cartes sur table. Nous ne redoutons ni tricheurs, ni bluffeurs. Nous jouons franc jeu. Nous avons prouvé notre bonne foi. Que le public continue de nous suivre et de nous encourager.

Nous répétons que notre dessein est d'aider à l'anéantissement d'une organisation malhonête, sordide, meurtrière uniquement établie et dirigée pour maintenir un régime que vingt-sept ans de jouissance effrénée dans l'âge du pouvoir ont pourri jusqu'aux moelles.

ROGER MAILLET.

tant de ses jours. On vient d'assigner à M. D'Anjou un fromage de tout repos. La probité et le courage politiques de cet hurluberlu ressortent d'une saisissante façon. Après avoir invité M. Meighen à venir le rencontrer sur son propre terrain, après avoir aspergé d'une boue putride le chef de l'Opposition fédérale, M. D'Anjou s'éclipse prudemment. C'est noble, c'est beau, c'est grand, c'est libérateur. La boue lancée, la calomnie répandue, D'Anjou recevra sa part de gâteau. Nos chaleureuses félicitations au héros de Rimouski.

LE PONT "ATHANASE DAVID"

Chaque fois que nous devons parler du secrétaire provincial, nous tâchons de le faire d'une façon aussi douce que possible, car autant nous aimons chez lui l'homme privé, autant nous méprisons et détestons le politicien. C'est là un sentiment qui nous paralyse assez souvent. Le MATIN fut le premier journal à s'élever contre l'appellation de Mécène décernée au secrétaire provincial; nous avons de même protesté contre la dénomination de "Prix David" puisqu'il ne s'agissait pas d'un prix décerné par un particulier comme le "prix Carnegie" ou le "prix Montyon" ou le "prix Nobel". Aujourd'hui nous croyons devoir protester encore contre le nom donné au pont qui relie le Bois des Filion à l'Île Jésus. On ne devrait décorer des monuments publics qu'avec les noms de grands défunts, de très grands citoyens ou de très grands vieillards qui ont bien mérité de la patrie. On aurait par exemple donné à ce pont le nom de "Pont L.-O. David" que nous aurions trouvé la chose toute naturelle. Bref, il nous semble qu'Athanase devrait attendre son tour et montrer plus de pudeur dans la vie publique.

LE BILAN D'UNE SESSION

Le plus clair de la session c'est qu'une foule d'intérêts seront affectés; signalons pour aujourd'hui que:

- a) Les industries affectées comprennent celles du cuivre, du bois, de l'acier, du caoutchouc et des textiles.
 - b) Plusieurs industries sont forcées de réduire leur personnel, parce que 6 pour cent n'est pas une protection suffisante.
 - c) Un grand nombre de travailleurs jetés sur le pavé s'en iront aux Etats-Unis.
 - d) Les réductions s'appliquent à certaines industries seulement, et à certains matériaux nécessaires aux industries agricoles, forestières et minières.
 - e) Le tarif ne favorise que certains intérêts.
 - f) Les pertes du revenu en avril et mai ont été de \$9,500,000; elles seront plus élevées durant les mois qui suivront.
- Rien d'étonnant d'entendre tout le monde se plaindre de l'état des affaires.

INTERIM.

LES SCANDALES DE LA KOMMISSION OU LE 214 POUR CENT

Le vermouth français "Noilly-Pratt" est boycotté au "Pied-du-Courant"

Une double iniquité envers le public et le distillateur

EN FOULE A SAINT-LIN

Le grand ralliement oppositionniste de demain à Saint-Lin, comté de l'Assomption, commence à 2 heures P.M. (heure solaire).

L'assemblée a lieu dans la cour du collège, à deux pas de la gare.

M. Arthur Sauvé sera entouré de ses collègues du district de Montréal.

Porteront la parole: le chef de l'Opposition, MM. Alfred Duranleau, député de Laurier; Jos. Dufresne, député de Joliette; Aldéric Blain, et J. A. Hurteau, avocat, et le notaire Paul Paquette.

Le train Montréal-Saint-Lin quitte la gare Viger à 9 heures A.M. (heure solaire) et revient à Montréal à 7.40 h. P.M.

ET WEST HASTINGS?

Le gouvernement fédéral n'a pas jugé à propos de faire les élections partielles de West Hastings en même temps que celles de Saint-Antoine et de Rimouski? Ce n'est pas brave et c'est une injustice.

M. Gus Porter a porté une accusation directe contre l'honorable James Murdock. Il a fait sa preuve, mais le gouvernement a blanchi son nègre. Le député de West Hastings a alors jeté sa démission en défi au ministre, lui demandant d'aller lui faire la lutte dans son comté sur cette question. Le gouvernement aurait dû émettre les brefs immédiatement et, relevant le gant, entreprendre de faire reluire l'innocence de son ministre du Travail. Il ne l'a pas fait. Pourquoi?

Si l'agile déposant de la Home Bank est blanc comme neige, qu'il donne lui aussi sa démission et qu'il aille faire la lutte à son accusateur.

En décrétant immédiatement les élections partielles dans West Hastings, le cabinet King aurait fait preuve de courage et d'une certaine cranerie. Mais on sait que ce n'est pas là son fort.

POCK.

Avis très important

Nous prions tous ceux qui voudraient nous faire parvenir des informations au sujet de la "Kommission des liqueurs" de bien vouloir communiquer avec nous autrement que par la poste ou par téléphone. Le meilleur moyen de correspondre c'est de nous envoyer les renseignements par un message de confiance.

Nous acceptons les communications anonymes attendu que nous pouvons toujours vérifier leur degré d'exactitude. Mais nous croyons devoir attirer l'attention de nos nouveaux amis ou de nos futurs correspondants sur le fait que tout renseignement étranger à la VIE PUBLIQUE des politiciens et hauts fonctionnaires de la Kommission est impitoyablement jeté au feu et ne peut en rien nous servir.

LE MATIN.

ALEXANDRE A SOURS

Quand son roi buvait, la Pologne était ivre, mais quand son premier ministre s'amuse, la province de Québec garde son sérieux et sa sérénité.

Le ministre qui est allé interviewer l'hon. M. Taschereau est un privilégié; M. Taschereau lui a lu une déclaration de M. Sauvé et il souriait!

O sourire ministériel! Le chef de l'Opposition a fait remarquer au Club Cartier que le parti conservateur compte des talents de premier ordre mais que la modestie en empêche un trop grand nombre de se produire et de briller dans le domaine politique. Et ça amuse M. Taschereau! Et ça fait sourire M. Taschereau!

La modestie, c'est de l'inconnu pour les milieux libéraux, où tant de nullités n'ont que le toupet à leur actif, et où c'est l'impudence qui a ses coudées franches.

Impudents ceux qui empoisonnent le peuple avec des vins frelatés!

Impudents ceux qui font voter des quinze millions de l'argent du peuple et qui cachent derrière les communautés religieuses, un frère, un neveu et des fils!

Impudents ceux qui font passer le bill du notariat et lui donnent un effet rétroactif affectant des causes pendantes où un frère est intéressé.

Impudents ceux qui, frère ou fils de premiers ministres, attachent à la province \$181,163.19 en un an et traitent les autres d'affamés, de dents longues et d'appétits creusés...

Souriez, M. Taschereau et amusez-vous bien! Oui, "souriez, mon amour!"

Sourira bien qui sourira le dernier!

GALIPOTTE.

Monsieur le Directeur du "MATIN",
Ville.

Cher monsieur,
Nos cousins de la belle France et les amateurs de bons apéritifs seront certainement très intéressés de connaître les prix d'achats du célèbre vermouth français "Noilly Pratt", dont tous sont si friands.

Ce vin, très populaire, devrait être à la portée de la bourse de l'ouvrier, mais la Kommission a jugé à propos de le placer parmi les vins de luxe en chargeant des prix de vente EXORBITANTS, comme je veux le démontrer ci-après.

Pendant l'exercice financier 1923-24, le coût d'achat de ce vin fut de \$6.29 à \$7.00 la caisse de douze litres, soit une moyenne de \$0.56 1/2 (CINQUANTE-SIX ET DEMIE) la bouteille; d'après les COMMANDES Nos. 2201-2279-2368-2420-2440.

Le pourcentage des profits bruts sur chaque bouteille fut donc \$1.0850, soit CENT-QUATRE-VINGT-DOUZE ET UN TIERS POUR CENT. Mais si vous considérez le prix d'achat des six derniers mois, à \$6.29 la caisse, le profit pour ces six mois, fut plus important, soit \$1.1254 la bouteille ou DEUX CENT QUATORZE ET DEMIE POUR CENT (214.54%). (214.54%).

La raison de ce vol manifeste vient du fait que le public exige cette ligne de préférence à

toutes les autres, vu sa renommée; mais la Kommission croit devoir imposer sa volonté en forçant le peuple à boire le contraire de ses goûts, à preuve que certain vermouth beaucoup moins connu et de moindre qualité, mais coûtant plus cher que le Noilly Pratt, soit \$9.52 la caisse, est vendu à un plus bas prix que le Noilly Pratt.

POURQUOI CETTE INJUSTICE ENVERS LE PUBLIC ET LE DISTILLATEUR? Le public a le droit de connaître les étranges raisons d'agir de la Kommission.

Afin de mettre le peuple au courant des préférences injustifiées que la Kommission se permet de faire, je pose les questions suivantes à M. Cordeau:

QUELS SONT LES PRIX COUTANTS DE VOS VERMOUTHS?

POURQUOI UN VERMOUTH COUTANT \$0.75 2-3 la bouteille, SERAIT-IL VENDU A UN PLUS BAS PRIX QUE CELUI QUI VOUS COUTE SEULEMENT QUE \$0.56 1/2 la bouteille?

Est-il vrai que vous BOYCÔTEZ les meilleurs produits pour satisfaire les amitiés du gouvernement?

Que M. Cordeau réponde. Avant de terminer, je défie la Kommission de me démentir et je m'engage à prouver la vérité de mes assertions par des documents officiels et irréfutables.

Croyez-moi Monsieur le Directeur,
Votre très dévoué,
F.-X. de CARABAS.

L'INDÉCISION SE PROPAGE

L'élection de St-Antoine

Le ministère de M. King est appelé par l'un des collaborateurs du MATIN le cabinet de l'indécision et l'on dirait qu'il a entrepris de démontrer jusqu'à quel point il avait été justement qualifié.

La date déjà changée de deux élections partielles dans Québec et la date encore incertaine d'une troisième en Ontario témoignent de la politique nuageuse, vacillante, équivoque, ambiguë du gouvernement languissant qui sommeille sur le pays. Les destinées du Canada sont à la merci des politiciens et de l'a-peu-près. Incapables de gouverner eux-mêmes, ils se laissent flotter au gré des événements.

Un matin, le cabinet de l'indécision annonce, avec accompagnement de trombones, que les élections partielles auront lieu le 30 août dans Saint-Antoine et Rimouski. Le lendemain, le cabinet de l'indécision annonce, avec de multiples sourdines, que dans Saint-Antoine et Rimouski les élections partielles auront lieu le 2 septembre.

M. King, ancien ministre du Travail, a-t-il oublié que les ouvriers de la province de Québec célèbrent la Fête du Travail le premier septembre de chaque année? Si ses diplômes américains sont épinglés sur son calendrier et lui cachent le sens des dates, James Murdock, gaffer et blanchi, ex-déposant de la Home Bank, aurait dû lui prêter le sien en sa qualité de représentant ouvrier et lui crayonner en rouge, les 30 août, 1 et 2 septembre comme étant des jours chômés. Ainsi MM. Lapointe, Bureau et Cardin, pour ne pas parler de l'honorable Low et autres inconnus du cabinet King, n'ont pas soupçonné que les électeurs de Saint-Antoine pourraient profiter de ces trois jours de vacances pour quitter la ville et aller se reposer à la campagne. S'ils l'ont prévu, ils n'en sont que plus libérateurs: ils ont voulu tout simplement défranchiser une partie des électeurs de cette division.

Si M. King espère faire passer son candidat dans Saint-Antoine grâce au pont de la rive sud, il nous prouve que nous ne connaissons pas encore toutes les ressources de sa merveilleuse naïveté. Les électeurs seront influencés, non pas par l'oeuvre future qui va se construire sur le

fleuve Saint-Laurent, mais plutôt par les oeuvres du passé et que son libre-échange s'apprête à détruire par tout le pays. Le pont de la rive sud sera avantageux pour Montréal mais beaucoup moins que le budget Robb ne lui sera désastreux.

Déjà les effets de la politique fiscale du gouvernement se font sentir: les perceptions de douane ont diminué de \$1,500,000 en mai et de \$2,000,000 en juin, tandis que nos industries et notre prospérité sont menacées.

Et l'ineffable M. Mitchell?

Que fera M. Mitchell? Le correspondant d'Ottawa est d'avis que le fidèle disciple de sir Lomer se présentera comme indépendant et que les chefs conservateurs feraient pression auprès de M. Bell pour lui faire retirer sa candidature en faveur du démissionnaire. Il est entendu que les protectionnistes composent une écrasante majorité dans Saint-Antoine et il serait malheureux de les voir se diviser. Il leur serait encore plus pénible peut-être de s'apercevoir après l'élection du 2 septembre, que leur vote n'a plus la signification qu'ils avaient voulu lui donner.

On sait que M. Mitchell a été élu à la faveur du "roorback" du baron Atholstan. C'est un fait qui convient de ne pas trop perdre de vue. Dans sa lettre de démission, M. Mitchell déclare qu'il a triomphé dans Saint-Antoine en préconisant la politique de protection et en répudiant les idées libre-échangistes de la convention libérale qui a choisi l'honorable William-Lyon Mackenzie-King comme successeur de sir Wilfrid Laurier. Au lieu de défendre la protection quand elle était attaquée à la Chambre des Communes et qu'un M. Stewart en sonnait déjà les glas, M. Mitchell a préféré s'éloigner en démissionnant parce que, libéral de toute sa vie, il lui répugnait de combattre les mesures de son parti. Il est important de savoir si l'indépendance du démissionnaire a fait des progrès ou si elle en est encore à cette stérile théorie de l'abstention.

Il faut des positions bien tranchées et les électeurs de Saint-Antoine ont le droit de connaître la portée exacte de leur vote du 30 août, pardon, du 2 septembre.

Victor BEAUDRY.

SUR LE PONT ATHANASE DAVID

Evidemment, comme le disait M. Sauvé, nos ministres préfèrent les bénédictions de ponts aux bénédictions de cloches.

Car qui n'entend qu'une cloche peut sous-entendre plusieurs... ponts.

Athanase n'a toujours pas conté dans son "éloquent discours" l'histoire vraie du pont David, ou du pont Athanase David, comme l'écrit un journal de la métropole.

"Que s'est-il passé au bois des Filion dans la nuit du 4 février 1923 au sujet du pont Athanase David?" demande M. J. N. Cabana.

"Que s'est-il passé au conseil du comté de Terrebonne au sujet du pont Athanase-David?" demande encore M. J.-N. Cabana.

Citoyen est évidemment bien curieux. Est-ce qu'on peut se rappeler tous ces détails-là?

On a béni le pont Athanase-David après l'avoir mouillé. Après l'avoir béni, on l'a remouillé.

Le pont Athanase-David a été béni, ce n'était pas sans besoin.

Parce qu'il s'appelle le Pont David les touristes ne doivent pas en conclure que c'est un M. David qui l'a payé de sa poche.

Les organisateurs du banquet demi-monstre de M. David ne sont pas "up-to-date" comme ceux du banquet monstre de M. Taschereau: ils ne nous ont pas avertis d'avance combien ça prendrait de fourchettes, ni combien il se mangerait de saumon-cardinal.

Une question indiscrette au secrétaire de la province: les cinq y étaient-ils et avez-vous été obligé de payer votre bouteille de champagne?

A lire à la page 2

L'hygiène à la campagne et ailleurs

HISTOIRE DE DEUX MESSIEURS DE LA VILLE, D'UNE JEUNE FILLE, DE SES QUATRE FRERES ET D'UN POT DE CRISTAL.

Par Olivar ASSELIN.

LA VIE POLITIQUE INTERNATIONALE

ORGANISATION ACTUELLE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

DEFINITION

Naguère la définition que l'on donnait de la Société des Nations était plus ou moins vague. On désignait sous cette appellation l'ensemble des Etats civilisés ayant des relations diplomatiques.

Aujourd'hui, les mots "Société des Nations" ont un sens technique plus précis. Ils visent l'ensemble des Etats ayant adhéré au PACTE DE PARIS en vue d'assurer la paix sur la base du droit.

Le "Pacte de Paris" est un document délibéré au début de 1919 dans l'Hôtel Crillon, place de la Concorde, qu'occupaient les représentants des Etats-Unis. Le projet définitif du pacte a été adopté à l'unanimité, le 28 avril 1919. C'est le "Covenant" ou Pacte que chacun des Traités réédite purement et simplement. C'est ainsi que le Pacte figure en tête du "Traité de Versailles" du 28 juin 1919 (promulgué en France par décret du 10 janvier 1920 et publié au "Journal Officiel" du 11 janvier 1920). On le trouve aussi en tête des Traités de "Saint-Germain" (Autriche) et de "Sèvres" (Turquie-Bulgarie).

LE RÔLE DE M. WILSON

Le 25 janvier 1919, M. Wilson fait à la Commission qui tient à l'Hôtel Crillon la déclaration suivante:

"Les Etats-Unis sont acquis à la Société des Nations; ils ont pour elle une ferveur véritable et très profonde... Il me semble que la Société des Nations doit être un organisme vivant, un organisme fonctionnant perpétuellement; la Société des Nations doit être l'œil des peuples. Nous la concevons comme la chef de voûte de tout le programme."

L'autorité du Président Wilson est appréciée de la manière suivante par M. de Pradelle dans son cours à la Faculté de Droit de Paris:

"Ceux qui ont pu le voir dans cette circonstance, parmi les hommes d'Etat de premier ordre, n'ont pas eu l'impression qu'il fût inférieur à aucun d'eux, non pas seulement comme culture générale, où il était incomparable, mais même comme finesse; et son autorité ne le cédait, dans cette réunion, à aucune autre; aucune personnalité dans cette réunion ne l'a jamais éclipsé."

Voilà l'auteur principal du pacte. Voyons l'oeuvre. On peut, semble-t-il, examiner l'organisation actuelle de la Société des Nations dans le cadre suivant:

A. — NATURE JURIDIQUE ET COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

B. Nature et fonctionnement.

C. But, objet et attributions.

D. Sanctions. Voies d'exécution dont dispose la Société des Nations.

E. Activité de la Société des Nations. Principales affaires traitées par elle.

A. — NATURE JURIDIQUE ET COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Nature juridique de la Société des Nations. — En 1918, la Société des Nations avait été proposée au monde par les messages du Président Wilson comme devant être une "super-Etat", c'est-à-dire un organisme supérieur à tous les Etats et aux "Parlements" nationaux; elle aurait eu pour but, pour les peuples, une phase absolue d'une "démocratie universelle" organisée sur la base de la "paix" et de la "justice sociale".

La réalisation est tout autre. Les Nations n'ont pas un super-Etat, un organe unique, un superparlement ou Parlement d'humanité. En fait, il n'y a pas de membres, mais des organes diplomatiques, les membres sont, en fait, les délégués choisis par les gouvernements à la façon dont sont nommés ambassadeurs.

Les professeurs de droit voient dans la Société des Nations une association d'Etats, à pouvoirs et attributions justifiées. Essentiellement, c'est une libre association d'Etats, conclue sur la base d'engagements contractuels entre Etats souverains, en vue de certains résultats correspondant à leurs intérêts communs.

II. — Composition de la Société des Nations. — Elle comprend: (Art. 1) 1. Les nations ou membres originaires c'est-à-dire: a) les membres signataires; b) les membres invités (bons neutres).

2. Les nations demandant leur admission et qui doivent, pour être admises, remplir les conditions suivantes: Acceptation par les 2-3 de l'Assemblée; Libre gouvernement; Garanties effectives; Acceptation du règlement de la Société des Nations.

En fait, sont restés en dehors de la Société des Nations principalement: la Russie parce que sous un régime de dictature; l'Allemagne en raison de sa mauvaise volonté à exécuter les engagements pris; les Etats-Unis, par refus de ratifier le Traité de Versailles en raison surtout des obligations contenues dans l'art. 10.

Actuellement la Société des Nations comprend 52 Etats représentant une population de 1,450,000,000 hommes, c'est-à-dire les 4-5 du monde.

B. — ORGANES ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Aux termes de l'art. 2 du Pacte, l'action de la Société s'exerce par une Assemblée et par un Conseil assisté d'un Secrétariat permanent.

En réalité 4 organes, 4 institutions régissent la Société des Nations, savoir:

1. Le Conseil; 2. L'Assemblée générale, organes délibérants et aussi organes d'exécution; 3. Le Secrétariat général, organe de préparation; 4. La Cour permanente de Justice Internationale, organe de juridiction.

1. et 2. Conseil et Assemblée. — Le Conseil qui compte à l'origine 9 Etats (art. 4) en compte aujourd'hui 10 par suite de l'abstention des Etats-Unis. Ils se répartissent ainsi: permanents (Empire britannique, France, Italie, Japon); permanents désignés par l'Assemblée (Belgique, Brésil, Espagne, Suisse, Uruguay).

Cette composition du Conseil marque la prépondérance des grandes puissances. Cependant une hégémonie des grandes puissances n'est pas à craindre pour les raisons suivantes:

a) L'unanimité est nécessaire (sauf pour les questions de procédure).

b) Tout Etat intéressé dans un différend peut demander qu'il soit soumis à l'Assemblée, et la majorité de l'Assemblée est alors nécessaire (Art. 15, alinéa dernier).

c) Tout Etat intéressé à une question siège au Conseil pour l'examen de cette question avec les mêmes droits qu'un membre du Conseil (art. 4, al. 5). Ainsi, par exemple, dans la 24e session à Genève (avril 1923) siégeaient, outre les 10 représentants des Etats membres du Conseil, 12 représentants d'Etats intéressés aux questions traitées.

Le Conseil a tenu depuis sa fondation 27 sessions. Au sein de l'Assemblée, il y a égalité de sessions, grandes ou petites, puissantes ou faibles.

Une voix par nation, quel que soit le nombre des représentants (art. 3).

Le Pacte laisse la liberté à chaque Etat pour la nomination de ses représentants. Une proposition de loi déposée par Marc Sangnier tendait à faire nommer par le Parlement les représentants de la France.

La quatrième session de l'Assemblée a été tenue le 3 septembre 1923 à Genève. D'après le règlement, l'Assemblée se réunit chaque année le premier lundi de septembre pour quatre à cinq semaines.

Le Conseil et l'Assemblée n'ont pas entre eux des rapports d'exécutif à législatif. Ils peuvent l'un et l'autre prendre des décisions. A cet égard on peut distinguer quatre catégories d'attributions:

a) Attributions conjointes: Révision conjointe; Révision du Pacte. L'accord entre les deux organes est nécessaire (art. 26). L'Assemblée et le Conseil ont la même autorité.

b) Les attributions propres à l'Assemblée: 1. Admission des nouveaux membres (art. 1, par. 2); 2. Examen nouveau des traités et situation internationale (art. 16).

CIGARETTES DERBY QUALITE ET ECONOMIE 10c LE PAQUET

GIN CANADIEN Melchers CROIX-D'OR Fabriquée à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt.

La Mutuelle de Montréal VOUS OFFRE DES GARANTIES ABSOLUES ET VOUS FAIT FAIRE 35 P. C. D'ECONOMIE SUR VOS PRIMES.

ARMAND GRAVEL Successeur de L. Levasseur & Cie, Ltée. 304, NOTRE-DAME OUEST—Tél. Main 6522

LES BELLES FOURRURES Nos nouvelles séries contiennent les modèles les plus récents et les plus distingués, depuis la gracieuse petite cravate en taups jusqu'au luxueux tour de cou en renard ou en vison.

HOTEL BREVOORT HOTEL LAFAYETTE Cinquième Avenue University Place RAYMOND ORTEIG, Inc.

AVOCATS Rés. 2574 St-Denis Cal. 799 W. Main 5228 Aldéric Blain, L.L., L. AVOCAT — ADVOCATE

FELIX DESROCHERS AVOCAT 20, Rue ST-JACQUES, Ch. 39 Tél. Main 7019

Hon. Rodolphe MONTY, C.P., C.R. Alfred Duranleau, C.R. H. S. Ross, C.R.

MONTY, DURANLEAU, ROSS & ANGERS AVOCATS SUITE: 90 ST-JACQUES TELEPHONE MAIN 140

L. Conrad Pelletier, c.r. AVOCAT — ancien Bâtonnier 30 RUE ST-JACQUES, Ch. 42 MONTREAL

Théodule Rheaume, c.r. M.P. AVOCAT ET PROCUREUR Chambre 63, édifice La Sauvegarde 92 rue Notre-Dame Est

NOTAIRES JOSEPH L. GIROUARD NOTAIRE 35 RUE ST-JACQUES Tél. Main 5030

P. E. BLONDIN NOTAIRE Edifice "Montreal Light, Heat" 83 CRAIG OUEST

DOCTEURS Dr J. M. E. Prevost Ex-élève des Hôpitaux de Paris, Londres et New-York

HEURES DE BUREAU: 10 heures A. M. à 8 heures P. M. 460 RUE ST-DENIS, Montréal.

Dr. Albéric Marin Des Hôpitaux Militaires Vénériens, France, Angleterre, Traitement des maladies de la peau, voies urinaires, syphilis, Conductions: 2 à 5, 7 à 9.

ARCHITECTES Bigonnesse & Bigonnesse ARCHITECTES Spécialité — Maisons de rapport. 182, Rue Ste-Catherine Est

PHARMACIES MODELES GOYER 184-186 rue Ste-Catherine Est Tél. Est 4940-4275

Dr. Philippe Panetton OCULISTE ET AURISTE Ex-assistant, Fondation Ophtalmologique Rotschild. — Ex-assistant, Hôpital Boucicaud. — Ex-médecin consultant, Hôpital S.-Louis, Paris. — Membre de la Société Française d'Ophtalmologie.

L'AGENT PRINCIPAL de notre EXISTENCE Vous n'êtes jamais trop PRUDENT pour votre Vie. L'ORGANE le plus SENSIBLE, le plus PRECIEUX.

L. CARTA D.D. ARCHITECTURE Entrepreneur général CONSTRUCTIONS DE TOUT GENRE

J. E. C. DAoust ARCHITECTE Diplôme de l'A. A. P. C. successeur de GAUTHIER & DAoust

Pyorrhée, Ebranlement des Dents, Gencives Gonflées, Nevralgie Dentaire, Etc.

Pyo Mfg. Co. Reg'd. Représentant: 17 rue St-Paul Est, Montréal

Etampes en caoutchouc DE TOUS GENRES A. DEROME ET Cie 20 et 22 Notre-Dame (Est) Téléphone: Main 4679 Montréal

CHANGEMENT D'ADRESSE Le Dr WILSON-PROVOST, du Wyoming Apartment, New-York, a transféré son domicile à 28 Ave d'Iena, Paris (xvii) Téléphone: PASSY 13.87

PHARMACIES MODELES GOYER 184-186 rue Ste-Catherine Est Tél. Est 4940-4275

Dr. Philippe Panetton OCULISTE ET AURISTE Ex-assistant, Fondation Ophtalmologique Rotschild. — Ex-assistant, Hôpital Boucicaud. — Ex-médecin consultant, Hôpital S.-Louis, Paris. — Membre de la Société Française d'Ophtalmologie.

L'AGENT PRINCIPAL de notre EXISTENCE Vous n'êtes jamais trop PRUDENT pour votre Vie. L'ORGANE le plus SENSIBLE, le plus PRECIEUX.

Le PRIX de vos VERRES comprend L'EXAMEN SCIENTIFIQUE de vos YEUX, \$3.00 à \$9.00 complet, avec une garantie.

TAIT-FAVREAU LIMITEE L. FAVREAU, Opticien, Optométriste, Spécialiste 197 Ste-Catherine Est TEL. EST 7377

c) Attributions propres au Conseil: ce sont les plus nombreuses et les plus importantes. Citons: 1. changement du siège de la Société (art. 7, par. 2); 2. préparation du plan de réduction des armements (art. 8, par. 2); nomination des commissions militaires permanentes; 3. questions de "mandats" (nomination des commissions permanentes des mandats); 4. règlement des différends entre Etats et questions d'arbitrages; exécution des sentences arbitrales; exclusions.

En l'état actuel des choses, on peut donc noter une véritable prépondérance du Conseil sur l'Assemblée. Le Conseil est le "deus ex machina" de la Société des Nations; il a des pouvoirs d'une application incessante.

Il y a concurrence des attributions des deux organes pour toute question rentrant dans la sphère d'activité de la Société et affectant la paix du monde. (Art. 3, par. 3; art. 4).

C'est le régime de l'égalité entre les deux. Toutefois, si le Conseil est saisi le premier, il a le droit de se dessaisir pour porter le différend devant l'Assemblée.

Une des parties peut dessaisir le Conseil dans les 14 jours.

C'est là une conception très originale du Pacte. Assemblée et Conseil ne prennent des décisions conjointes que si un texte l'ordonne. Pour toutes les autres décisions, ils ont des pouvoirs concurrents; d'où possibilité de conflits. Les décisions de la Société des Nations sont prises tantôt par l'organe de l'Assemblée, tantôt par l'organe du Conseil, sauf les cas prévus.

On a senti la nécessité de régler les rapports entre les deux organes. (Proposition Balfour en août 1923). M. Robert Cecil déclare:

"L'évolution de la Société nous amènera certainement à considérer de plus en plus le Conseil comme un pouvoir exécutif."

Il y a donc tendance à admettre la subordination du Conseil à l'Assemblée qui serait l'organe essentiellement délibérant, contrairement à l'esprit du Pacte.

3. Secrétariat général. — Il ressemble, au point de vue administratif, à un ministère chargé d'assurer la liaison entre les Etats membres. Il prépare et étudie toutes les questions à discuter ou à résoudre par l'Assemblée ou le Conseil.

Il comprend 10 sections: sections politique et juridique; sections des mandats, des questions sociales, des transits et des communications; sections économique et financière, bureaux internationaux, commissions administratives, commissions des minorités; sections d'informations et d'hygiène.

4. Cour permanente de justice. — Nous nous bornons à la mentionner. La Cour possède un statut en date du 13 décembre 1920.

Les onze juges titulaires et les quatre juges suppléants qui la composent furent élus, en Assemblée générale de la Société, le 14 septembre 1921. La Cour a inauguré solennellement ses travaux à La Haye, le 15 février 1922.

Depuis, elle a tenu trois sessions.

C. — BUT, OBJET ET ATTRIBUTIONS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Les buts que se propose la Société des Nations sont de deux ordres: 1. Le premier est, sinon de supprimer, du moins d'éviter le plus possible le fléau de la guerre par l'observation de deux obligations souscrites par les Etats membres.

a) Obligation de faire enregistrer au Secrétariat de la Société tout traité ou engagement qui serait conclu à l'avenir. Cette première obligation tend à mettre fin à la diplomatie secrète, source de défiance et de conflits;

b) Obligation de ne déclarer la guerre qu'après en avoir référé au Conseil ou avoir eu recours à un arbitrage, et surtout obligation de ne recourir aux armes qu'après l'expiration d'un certain délai (trois mois après le rapport du Conseil et la sentence des arbitres). Si un pareil moratoire eût été observé à l'occasion du différend survenu entre la Serbie et l'Autriche après l'attentat de Serajevo, la guerre de 1914-1918 eût pu être évitée.

2. Le second des buts principaux de la Société est d'engager les Etats à collaborer ensemble pour le bien de leurs sujets, à assurer le développement du commerce international et de la civilisation.

Ce second but doit être atteint par l'emploi de divers moyens dont les principaux sont: la création, à divers points de vue particulièrement importants, d'une législation, sinon commune, du moins s'inspirant de principes communs de civilisation, et par la création d'organismes internationaux chargés de promouvoir cette législation et d'en contrôler l'application. C'est le rôle des Offices internationaux, dont certains existaient déjà avant le traité de Versailles et ont été placés sous l'autorité de la Société, tel l'Office international d'Hygiène, dont les autres ont été créés de toutes pièces: Bureau international du Travail, Commission économique et financière, Organisations des communications et du transit.

Notons en passant que le Bureau international du Travail s'intéresse à notre effort et délègue un de ses représentants à chacun de nos Congrès démocratiques internationaux.

3. A côté de ces deux buts principaux, la Société des Nations s'est assigné la protection des minorités englobées, pour des raisons d'ordre historique, géographique ou politique, dans des Etats dont la constitution risque de heurter leurs aspirations nationales ou religieuses. Les traités de 1919-1920, qui ont constitué les nouveaux Etats issus des bouleversements de la grande guerre, tels que la Pologne, la Tchécoslovaquie, ou assis sur de nouvelles bases territoriales d'anciens Etats (Bulgarie, Autriche, Hongrie, Serbie, Grèce, Roumanie), imposent à ces Etats le respect de ces minorités ethniques sous diverses formes, dont l'une est la répartition proportionnelle scolaire qui assure à ces minorités une part équitable dans les sommes prévues au budget de l'Etat ou des municipalités dans un but d'éducation.

4. Réparations de dettes interalliés. — Ces derniers temps, un certain nombre d'hommes d'Etat (M. Asquith en Angleterre, M. Branting en Suède) ont songé à la faire intervenir dans la solution du problème des réparations. Mais on estime généralement que c'est là une question d'ordre politique où l'intervention de la Société des Nations, tout en émettant le voeu, dans sa troisième session, que le Conseil apporte son attention constante au problème, a également émis cette réserve que son intervention ne pourrait se produire qu'après une demande expresse des gouvernements intéressés.

Rappelons que le Congrès de Fribourg d'août 1923 a exprimé le souhait que le problème des réparations soit déféré sans délai à la Société des Nations élargie par l'admission de l'Allemagne dans son sein.

D. — SANCTIONS — VOIES D'EXECUTION DONT DISPOSE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Disons tout de suite que la Société des Nations n'a pas de force de police à sa disposition. Son autorité est d'ordre moral, jusque dans l'application des sanctions qu'elle propose. Elle n'a naturellement aucune autre force pour décider, ni aucune force pour appliquer les sanctions encourues.

Sous cette réserve, elle dispose de moyens de contrainte assez sérieux, qu'elle ne peut toutefois que proposer.

Par le seul fait qu'un des membres de la Société recourt à la guerre sans avoir observé au préalable ses obligations, (procédure d'arbitrage, moratoire de trois mois), la solidarité internationale est mise en branle et cet Etat est considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société. Une triple sanction est prévue:

a) Le "blocus économique" par rupture immédiate de toutes les relations commerciales ou financières avec cet Etat ou ses nationaux (boycottage);

b) La "coopération militaire" (action collective) contre l'Etat en rupture de pacte; le Conseil doit recommander aux divers gouvernements intéressés que leurs effectifs militaires et navals contribuent à l'action commune;

c) enfin, le Conseil peut prononcer l'"exclusion de la Société" à l'encontre du monde coupable.

ité internationale est mise en branle et cet Etat est considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société. Une triple sanction est prévue:

a) Le "blocus économique" par rupture immédiate de toutes les relations commerciales ou financières avec cet Etat ou ses nationaux (boycottage);

b) La "coopération militaire" (action collective) contre l'Etat en rupture de pacte; le Conseil doit recommander aux divers gouvernements intéressés que leurs effectifs militaires et navals contribuent à l'action commune;

c) enfin, le Conseil peut prononcer l'"exclusion de la Société" à l'encontre du monde coupable.

E. — ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Rappelons sous ce titre les principales affaires traitées par la Société des Nations depuis sa fondation.

D'une façon générale, la Société des Nations a exercé son activité dans un grand nombre de sphères, où elle apparaît comme organe régulateur de la vie internationale. Citons l'enregistrement des traités et protocoles internationaux; les enquêtes en vue de la réduction des armements de terre et de mer; l'administration des territoires neutralisés du bassin de la Sarre et de la ville libre de Dantzig; les études relatives à l'institution du régime international des mandats, ainsi que du régime de protection des minorités ethniques et confessionnelles; les conférences relatives à la réglementation internationale du travail, à la réorganisation économique et financière de l'Europe, à la reconstruction financière de l'Autriche; les mesures de protection internationale contre la traite des femmes et des enfants, contre les déportations de femmes et enfants en Asie-Mineure, contre la famine, le typhus, le trafic de l'opium, etc.

Plus spécialement la Société des Nations s'est trouvée en présence de conflits internationaux. Les trois principaux conflits internationaux dans lesquels elle ait eu à exercer une intervention importante concernent: le territoire de Vilna (conflit entre la Pologne et la Lithuanie); les îles d'Åland (conflit entre la Suède et la Finlande); la Haute-Silésie (conflit entre la Pologne et l'Allemagne).

L'affaire de Vilna. — Un grave conflit existait entre la Pologne et la Lithuanie au sujet de la souveraineté du territoire de Vilna.

L'intervention du Conseil de la Société des Nations, sollicitée par la Pologne, eut pour heureux effet de conjurer le recours à la force des armes, et de faire accepter, par les deux Etats en litige, l'idée d'une solution par les seuls moyens pacifiques.

Toutefois le projet d'accord, élaboré par la Société des Nations et recommandé à l'acceptation amiable de la Pologne et de la Lithuanie, auxquelles étaient demandés des sacrifices réciproques, ne fut accepté ni par l'une ni par l'autre des deux puissances rivales; la commission de contrôle de la Société des Nations se retira le 17 février 1922 du territoire de Vilna, laissant la solution en suspens.

L'affaire des îles d'Åland. — Il s'agit d'un groupe de petites îles de la mer Baltique, géographiquement équidistantes de la Suède et de la Finlande, et politiquement dépendantes de la Finlande. L'immense majorité des habitants se montraient favorable au rattachement à la Suède, et celle-ci réclamait un plébiscite qui aurait tranché la question. La Finlande refusait d'entrer dans cette voie. On pouvait craindre un conflit armé. La Grande-Bretagne déféra le litige au Conseil de la Société des Nations.

Après enquête d'une commission internationale de trois membres, laquelle déposa son rapport en avril 1921, le Conseil décida que les îles d'Åland demeureraient soumises à la souveraineté de la Finlande, moyennant certaines clauses de désarmement, de neutralisation et d'autonomie.

Cette fois, la solution du Conseil fut respectée, et passa dans les faits.

L'affaire de Haute-Silésie. — L'interprétation du plébiscite de Haute-Silésie donna lieu à un grave différend politique entre l'Allemagne et la Pologne, sur l'exacte limite des territoires miniers et industriels qui devaient être dévolus à la souveraineté de l'une ou de l'autre nation.

Le Conseil de la Société des Nations examina les différents aspects de la question litigieuse et aboutit à une "recommandation" précise et motivée qui traça une ligne frontière et réclama l'adoption, par la Pologne et l'Allemagne, d'un certain nombre de garanties exigées par l'intérêt commun de la région minière et industrielle.

Adoptée par la Conférence des Ambassadeurs, organe des puissances de l'Entente, la recommandation du Conseil de la Société des Nations fut érigée en résolution exécutoire, conformément à l'article 58 du traité de Versailles. C'est le texte même de cette recommandation qui sert de règle aux rapports mutuels de la Pologne et de l'Allemagne en Haute-Silésie.

C'est là un succès considérable pour la Société des Nations.

CONCLUSION

Telle est la Société des Nations actuelle. Ainsi que l'a noté Georges Hoog dans un numéro de "L'Amie commune" (1) il est un certain nombre de caractères que devrait acquiescer la Société des Nations actuelle pour devenir une Société des Nations véritable: universalité; caractère démocratique; force armée; souveraineté. Ces caractères font défaut. Cependant on ne peut nier que la Société des Nations constitue des à présent, et si imparfaite soit-elle, un instrument de paix et de coopération.

Telle que l'a instituée le Traité de Versailles, la Société des Nations marque une étape importante vers un statut juridique international.

Nous sommes sortis de la période anarchique pour entrer dans la période d'organisation.

Non seulement elle maintient entre les Etats un contact direct et permanent, éminemment favorable aux solutions pratiques, mais encore elle est pour eux, dès maintenant, un précieux instrument de coopération, puisqu'elle est apte à créer, pour chaque catégorie de problèmes, un organisme qui jouera le rôle de médiateur entre les divers intérêts nationaux.

L'oeuvre déjà réalisée par la Société des Nations est loin d'être négligeable. Et l'institution se consolide par le fait même qu'elle dure.

En ce qui concerne la France plus particulièrement, le Traité de Versailles a confié à la Société des Nations l'exécution ou la garantie d'un certain nombre de clauses importantes pour notre pays (régime de la Sarre et de Dantzig; investigation permanente des ressources militaires de l'Allemagne; liberté du transit à travers le territoire allemand, etc.).

Joseph BETMALE.

(La "Démocratie".)

(1) L'"Amie Commune" du 15 octobre 1923.

Inflammation d'intestins. M. Robert Eisenreich, d'Aurora, Ill. écrit: "J'ai toujours souffert d'un estomac faible et dernièrement d'une inflammation d'intestins aiguë. La médecine n'y pouvait rien. Depuis que j'ai pris du Novoro du Dr. Ill.

Pierre je peux manger n'importe quoi sans aucune souffrance". Ce merveilleux remède pour l'estomac n'est pas un article de pharmacie, il est procuré directement par le Dr. Peter Fabre & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago.

LIBRE OPINION

MISE AU POINT

Dans la lettre de Cyrano, intitulée: "Devons-nous saluer?" et publiée dans "La Presse", il s'agit de savoir, au point de vue de certains citoyens, si les catholiques doivent ou non saluer la croix récemment érigée à la mémoire des soldats tués durant la grande guerre.

Si je n'étais le témoin épuisé et écoeuré de tant de lâchetés politiques et autres de mes concitoyens de ce vieux Québec que j'aime malgré tout, je briserai ma plume pour prendre un fouet et appliquer un juste châtiement aux lâches.

Je n'en veux pas à Cyrano d'avoir colporté cette nouvelle dans la métropole canadienne. D'ailleurs, je connais intimement le chroniqueur de "La Presse" dont les sentiments — le chroniqueur, pas "La Presse", — sont à la hauteur d'une poignée d'épée. Malheureusement, ce qu'il a écrit doit être vrai, car je n'oublierai jamais une impression pénible, éprouvée à mon retour avec le 22e bataillon, en 1919. Mon premier cri à mes bons vieux amis fut pour demander un monument aux martyrs. Ayant été absent pendant quatre ans, je n'étais plus "à la page". Un vétérin du journalisme que je savais avoir été partisan de la conscription, me répondit: "Mais voudrais-tu que le bal recommençât? N'en avons-nous pas eu assez de vitres et de machines brisées?" Mes confrères de langue anglaise me dirent à peu près la même chose. J'invoquai les déclarations de Sir Wilfrid, au Monument National, en 1914, alors qu'il disait: "Si vous ne voulez vous battre pour l'Angleterre, battez-vous pour la France. Si vous ne voulez vous battre pour la France, battez-vous pour vous-mêmes..." Non, rien à faire! D'ailleurs, me fit observer un homme pratique: "Qui soucierait?"

J'arrivai chez moi: une des plus belles paroisses juchées sur les bords du Saint-Laurent. Sans forfanterie, je dirai que mon premier geste fut d'aller à l'église pour remercier Dieu d'être revenu. Je constatai des améliorations sur le terrain de l'église, entre autres une fontaine portant l'effigie: "FONTAINE DES CONSCRITS". "Reconnaissance au Très Sacré-Coeur de Jésus". Je savais qu'il n'était venu de chez moi qu'une poignée de conscrits qu'il d'ailleurs, ne firent la guerre qu'en Angleterre. J'explorai ma surprise, à cause de la richesse du cadeau. "Mais, me dit-on, il s'agit d'un don des conscrits qui ont réussi à cacher leur valeur au fond des cabanes à sucre."

Plus tard, j'appris que la tante d'un pauvre bougre de chez nous, soldat volontaire, avait commandé une messe de "Requiem" pour le repos de l'âme d'un des héros de Courcellette. Dans mon village, tous les vieux et les vieilles assistent à la messe chaque matin; mais cette fois-là, comme il s'agissait d'un soldat, l'église était vide.

Je pourrais multiplier les exemples, mais à quoi bon! "Che volate", comme disait l'autre jour, Mussolini.

"DEVONS-NOUS SALUER LA CROIX?" J'ai toujours salué une croix, mais s'il y a des catholiques qui ont des scrupules parce que cette croix a été érigée à la mémoire des soldats tués au champ d'honneur, qu'ils passent outre: ils ne sont pas dignes de saluer ni cette croix, ni les autres. Qu'ils saluent plutôt les "fontaines de conscrits". Les morts, j'en suis sûr, aimeront mieux cela.

E. E. CING-MARS.



Et M. Perron se sentait comme une fille de seize ans! Mais au banquet d'Athanase, cette enfant de seize ans, déguisée en Léonide, brillait par son absence.

Walter Reed trouvait que M. Taschereau paraissait comme un enfant.

Walter pensait-il à un enfant de seize ans?

Les affaires sont tellement bonnes depuis le nouveau budget que l'on doit recourir à la méthode de Coué pour s'en persuader.

Les intéressantes peuplades des Îles de la Madeleine qui ont élu M. Caron ne sont pas oubliées par le Régime.

Puisque le poète Alphonse Deslèts, B.S.A., va y donner des cours d'économie rurale et domestique, de grande culture et même d'horticulture potagère...

M. Caron est bien gentil.

MM. Taschereau et Gaspilleux ont résolu de se faire mille mamours sur les planches de "Bustings", quitte à se bouffer le nez dans les coulisses, pendant les entractes.

Joyeuse nouvelle. Le "Soleil" nous apprend que l'honorable M. L.-A. Taschereau a accepté l'invitation d'assister à une grande réunion politique dans l'émiscomité, un comté que l'opposition lui a enlevé aux dernières élections provinciales. L'infidélité de cette vieille forteresse libérale n'a pas empêché le gouvernement de lui continuer ses bienfaits, puisque la réunion sera précédée de la bénédiction d'un pont payé en partie par le trésor provincial.

Evidemment le régime espère bien que la construction de ce pont ramènera la garnison de la vieille forteresse dans le bon chemin. Autrement dit: Vous n'avez pas voté pour nous, ça ne fait rien. Voici un pont, tâchez-vous en souvenir.

Morale: Si vous voulez avoir un pont, votez contre le régime Taschereau.

Savez-vous que Léonide se "sentait comme une fille de quinze ans"?

L'organe libéral de Québec cite avec complaisance cette phrase d'un journal de l'Ontario:

"Les hommes qui ont donné leur temps, consacré leur énergie et leurs talents aux affaires du Canada n'ont pas reçu en retour de leurs efforts la confiance et le respect qui auraient dû être la juste récompense de ces efforts."

Peut-être bien. Mais à plus forte raison les hommes qui ont donné leur temps, consacré leur énergie et leurs talents à s'enrichir tout en faisant mine de s'occuper des affaires du pays ne reçoivent-ils pas, en retour de leurs nobles efforts, la confiance et le respect qu'ils n'ont jamais mérités. Et c'est justice.

La preuve qu'il n'y aura pas d'élections à l'automne, c'est que le gouvernement jette de l'argent de tous les côtés pour tâcher de faire plaisir à tout le monde.

M. François-Xavier de Grand-Pré se montre parfaitement dégoûté de la campagne menée contre la Kommission: "Tout le monde essaie de me faire du trouble (sic) et pourtant je suis un bon garçon."

Si F.-X. était plus jeune, il paraît qu'il aimerait à administrer des coups de poing aux rédacteurs du MATIN.

"La publication de cette feuille jaune (resic) de... est interdite; son directeur devrait être poursuivi," affirme F.-X. avec conviction.

Oh! F.-X., comme vous nous faites peur!

Emmanuel a été payé pour avoir bavé sur M. Taschereau: le voilà enregistré.

L'INCOMPETENCE AGRICOLE

GASPILLEUX OU SANS GENIE

Les quatre mots du sous-titre, sont d'un cultivateur qui écrit en tribune libre, dans le "Bulletin des Agriculteurs", organe des cultivateurs de la province de Québec.

Où gaspilleux et sans génie, ces politiciens de chez nous qui dépensent un million et demi de piastres par année, sans autres résultats pratiques que de la réclame politique.

Depuis dix ans le gouvernement de Québec, dépensait chaque année près d'un million, sous prétexte d'aider l'agriculture; depuis cinq ans, il dépense plus d'un million et demi par année, quels sont les résultats?

Si nous consultons les statistiques de la province, nous constatons un état de choses vraiment alarmant: nous rétrogradons dans presque toutes les branches de l'agriculture.

Chaque acre de terre ensemencé rapporte moins qu'il ne rapportait jadis et le rendement diminue d'année en année.

Ouvrons l'Annuaire Statistique de Québec 1923 (page 212 et suivantes) et examinons d'après les tableaux les rendements par acre des cinq dernières années, de 1918 à 1922 inclusivement:

Table with 5 columns: Year (1918-1922) and rows for Blé, Orge, Poin, Grains mélangés, Patates, Trèfle, Luzerne. Includes yield data in bushels.

Les superficies ensemencées ont aussi considérablement diminuées depuis cinq ans, près d'un million d'acres de moins, voici les chiffres de l'Annuaire Statistique, page 216: en 1918—8,201,362 acres ont été ensemencés; en 1922, 7,435,800 acres seulement et beaucoup moins en 1923 et 1924, pour lesquelles années nous n'avons pas les chiffres exacts sous les yeux.

En 1918 nous avions 1,163,865 vaches laitières dans la province, en 1922 il n'en reste plus que 1,006,992, en 1924 nous sommes en bas du million.

En 1918 nous avions 997,255 porcs, en 1922 ils sont réduits à 728,926, et ils ont diminué depuis ce temps.

En 1918 les vaches laitières de la province de Québec étaient évaluées à \$91,945,000.00, en 1922 leur valeur est tombée de plus de 50%, soit \$45,162,000.

En 1918 les revenus provenant des animaux domestiques dans la province de Québec étaient évalués à \$40,862,000 tandis que ceux d'Ontario étaient évalués à \$68,916,000, soit 72% pour Québec des revenus d'Ontario; en 1922 notre revenu n'est plus que de \$18,325,000, tandis que celui d'Ontario est de \$35,468,000. Il ne nous reste donc plus qu'environ 50% du revenu de la province voisine, pour nos animaux domestiques.

Et nous pourrions continuer ainsi: les chiffres sont là pour nous prouver que nous rétrogradons. Nous n'avons d'ailleurs pas besoin de consulter les statistiques, quelques voyages à travers nos campagnes peuvent facilement nous convaincre que les millions dépensés par M. Caron, sous prétexte d'agriculture sont tout simplement GASPILLES et dépensés SANS GENIE.

Il est temps que les cultivateurs prennent enfin leurs propres affaires en mains, c'est pourquoi nous félicitons très cordialement les organisateurs du congrès agricole qui aura lieu à Québec le premier et deux octobre prochains. Nous n'avons aucun doute que les cultivateurs trouveront beaucoup plus facilement que le ministre de l'agriculture et que tous les ministres, les ou les remèdes aux maux dont souffre notre agriculture.

Nous leur souhaitons plein succès.

A. L. GAREAU.

OPPOSITION ACTIVE ET VIGILANTE

Il convient de féliciter l'opposition provinciale de la belle activité dont elle fait preuve. Les journaux quotidiens nous ont donné le résumé des magnifiques discours que le docteur J. A. E. Beaudoin, député de Saint-Jacques et M. Camilien Houde, député de Sainte-Marie, viennent de prononcer devant les membres du Club Cartier et ils nous annoncent que M. Arthur Sauvé et ses collègues tiendront dimanche une grande assemblée à Saint-Lin, dans le comté de l'Assomption. Il est à prévoir que d'autres réunions auront lieu au cours de l'été et ainsi l'opposition continuera sa belle politique de se tenir en contact constant avec le peuple de cette province, exposant son programme, dénonçant les scandales et les abus de pouvoir du régime actuel.

Il est bon aussi que nos ministres daignent descendre vers la foule pour y constater le malaise général que leur administration y a créé. L'exode de nos terres se poursuit avec une continuité alarmante et tous les vrais patriotes regretteront que le gouvernement ne prenne pas des moyens énergiques pour l'enrayer. Il ne suffit pas de se vanter sur les estrades et de crier sonorement qu'on a tout fait pour les ouvriers et les cultivateurs. Ce qui compte, ce sont les actes.

Que fait le régime Taschereau-Perron-Nicol pour la classe ouvrière et la classe agricole, en plus de les taxer, de les surtaxer, de les grever d'impôts onéreux, de les accabler d'obligations de toutes sortes pour parvenir à la fin de l'année fiscale à claquer un chimerique surplus?

L'hon. M. Taschereau célèbre sa prétendue sympathie pour les travailleurs et le tente de la démontrer par l'entrée de l'hon. M. Lauréat Lapierre dans son cabinet. Ce n'est pas notre façon de voir. Cette nomination prouve plutôt que le premier ministre n'a pas confiance aux ouvriers puisqu'il ne veut pas confier à l'un des leurs le ministère du Travail. Il ne faut pas oublier, comme l'a si bien dit le député de Sainte-Marie, que M. Lapierre est "un ministre sans portefeuille, sans ministère et sans travail".

A chaque session, l'opposition demande au gouvernement de confier le ministère du Travail, non pas à un avocat, mais à un représentant le plus attiré de la classe ouvrière. Le gouvernement fait la sourde oreille et son chef est bien mal avisé de venir prétendre maintenant qu'il a quelque sollicitude pour la classe ouvrière.

JUSTUS.

L'historien de Rimouski aura maintenant le loisir de compléter son dossier sur "Honoré Mercier, martyr politique".

"Férons-nous des élections à l'automne? Allons-nous plutôt nous cramponner au pouvoir?" Le cabinet est indécis.

Un journal du matin déclare que l'hon. M. Taschereau a parlé au banquet David "with more than usual fire". Evidemment, il devait faire chaud dans la salle.

Mais tout cela n'empêche pas que M. Perron so "comme une fille de seize ans".

NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT

UNE LETTRE DU JUGE CALIXTE LEBEUF

Batiscan, 18 juillet 1924.

M. Roger Maillet, directeur du "MATIN".

Mon cher M. Maillet, Dans le "MATIN" du 12 juillet courant, vous publiez un article intitulé: "Honoré Mercier, martyr politique", à la fin duquel vous me mettez dans la bouche les paroles suivantes: "M. Laurier, après avoir tué Mercier et Geoffrin, par son attitude et son lâche abandon de ses amis, je ne savais pas quelle serait la plus probable victime canadienne-française que M. Laurier ferait."

Je pense qu'il est de mon devoir de vous prier de vouloir bien dire dans votre plus prochain numéro que je n'ai jamais dit ces paroles à qui que ce soit, que je ne les ai jamais entendues dire par qui que ce soit.

Et vous ferez justice. Croyez-moi, Votre tout dévoué, C. LeBEUF.

AUX LISTES! AUX LISTES!

Oppositionnistes, voyez dès maintenant à la révision

La révision des listes provinciales a été spécialement traitée à une réunion qui fut tenue aux bureaux de l'Opposition provinciale. Plusieurs ont exprimé leurs vœux sur cette question et tous ont déclaré que la révision des listes électorales devait être faite de façon à rendre pleine et entière justice à chacun des électeurs de cette province.

MM. J. O. Renaud, Alfred Duranleau et Jos. Dufresne, députés, ont particulièrement insisté sur l'importance pour les oppositionnistes de chacun des comtés de la province de s'occuper dès maintenant de la révision des listes électorales. M. Renaud a fait remarquer que dans le comté de Laval un grand nombre de ses amis n'ont pu voter parce qu'ils n'étaient pas inscrits sur la liste. "Nous avons perdu, ajoute-t-il, au moins dix mille votes aux dernières élections. Nous avons dans chaque paroisse des amis dévoués. Ils devraient s'occuper immédiatement de la révision dans chacune des concessions de leurs paroisses. On se fie trop aux secrétaires des municipalités. On les accuse ensuite, quand ils ne sont pas coupables. Le secrétaire doit enregistrer les noms qu'on lui donne et c'est tout."

M. Sauvé se déclare en faveur de l'enregistrement de tous ceux qui sont qualifiés, rouges comme bleus. Un rouge et un bleu ont tous deux le même droit de vote. Le chef de l'opposition ne veut pas de mesquinerie à ce sujet. "Si un rouge, dit-il, veut voter contre moi, je ne veux pas l'en empêcher en le privant de son droit de vote."

Une résolution a été adoptée engageant tous les amis de la cause oppositionniste à s'occuper dès maintenant et de façon active de la révision des listes électorales dans leurs paroisses.

Notre Service de Librairie

Nos lecteurs sont invités à profiter de notre service de librairie dont l'annonce paraît en page deux.

Si vous voulez vous procurer quelques ouvrages dont les titres ne paraissent point dans notre tableau, veuillez nous en informer: nous ferons notre possible pour vous les procurer à des conditions avantageuses.

Tout acheteur a droit à un volume de prime par dollar.

Si, par exemple, vous achetez pour la somme de cinq dollars, vous recevrez cinq volumes en prime. Si vous achetez pour dix dollars, vous recevrez dix volumes, etc.

Ces volumes de primes seront choisis parmi des ouvrages canadiens ou étrangers.

En plus des économies que vous réaliserez en achetant vos livres au "Service de Librairie du MATIN", vous recevrez donc une prime absolument gratuite, UN PUR CADEAU proportionné à l'importance de votre achat.

Qu'on en profite. Faire tous chèques (payables au pair, à Montréal) ou mandat au nom du "MATIN, Service de Librairie".

Le Directeur du "Service de Librairie du MATIN".

RAPPORT DE LA RECOLTE

La Banque de Montréal nous fait parvenir les renseignements suivants:

PROVINCES DES PRAIRIES

District d'Edmonton. De grosses pluies sont tombées de Grande-Prairie à Lacombe et dans la section est où les conditions sont encore défavorables; la pluie n'a pas été abondante. — District de Calgary: En général abondantes pluies; excepté dans la section est où la récolte sera moindre. — District de Lethbridge: Température chaude et sèche jusqu'au 22. Depuis il tombe continuellement de légères ondées. Les conditions sont satisfaisantes dans le sud, le nord et l'ouest excepté dans le nord-est et l'est, spécialement dans le district de Medicine Hat. — District de Saskatoon: La sécheresse continue quoique quelques averses locales durant les quelques derniers jours dans plusieurs parties du district. On ne s'attend maintenant qu'à une petite récolte avec une diminution de fourrage et semences dans quelques localités. — District de Regina: De la pluie dans la plupart des districts durant la semaine dernière et la récolte est moyenne au sud de la ligne principale du "Canadian Pacific". — District de Winnipeg: Les conditions sont favorables. La pluie est tombée en abondance pendant la semaine dernière. Le blé est levé et mûr. La paille est courte. Les conditions du gros grain sont satisfaisantes. On n'annonce pas jusqu'à ce jour de rouille noire dans le Manitoba quoique une température humide continue aiderait à son développement.

PROVINCE DE QUEBEC

Les conditions sont satisfaisantes et on prévoit que la récolte en général atteindra la moyenne, les pluies tombées récemment et ayant beaucoup aidé. En général le grain a une belle apparence. Le moisson du foin a donné de bons résultats. Les fruits et pâturages sont en bonnes conditions.

La Vérité sur l'Affaire Garneau

(Suite)

UNE COMEDIE AU TRIBUNAL

Après sa confession du 16 décembre 1920, Duval retourne à Montréal sous la garde du détective Valade sans avoir été identifié à la Citadelle. C'est à cette époque que les détectives trament la comédie de Binette pour couvrir Duval et ses deux complices.

Le 25 décembre 1920, Geo. H. Rioux, est chargé de la mise en scène. Il se rend à Sudbury, Ont., et là rencontre Arthur Langevin, un ancien soldat du 22ième bataillon, supposé être en détention à la Citadelle en même temps que Duval. Rioux fait un voyage des plus fructueux. Dans cette même ville de Sudbury, Binette est prisonnier à la ferme industrielle de cet endroit. Deux jours après Rioux revient tout enchanté de son voyage et déclare au chef Lorrain que Duval est un maudit menteur, que Langevin lui a dit qu'il était dans le "clink" avec lui le 22 juillet 1920. Malgré les protestations de Duval qu'il dit bien la vérité, les détectives font mine de ne pas le croire. C'est un complice chanceux que ce Duval; malgré toutes les corroborations de ses aveux, la police est réfractaire à la conviction. C'est inouï dans les annales criminelles. Mais voilà que ça commence à sentir encore plus mauvais.

Huit jours après avoir laissé Sudbury où il a rencontré Langevin, Rioux est informé (du moins pour la forme) qu'un nommé Binette vient de faire des déclarations à un compagnon, prisonnier avec lui disant qu'il avait assisté au meurtre de Blanche Garneau et que c'est un individu du nom de Palmer, alias Cole, qui a tué la jeune fille. Binette à l'encontre de Duval n'a aucune difficulté à se faire croire des détectives; bien au contraire. Ce qu'il dit n'a ni queue ni tête; il a mal appris sa leçon. D'un autre côté, il faut bien qu'il en soit ainsi pour ne pas jouer trop gros jeu avec les jurés. D'ailleurs Rioux se chargera avant le procès d'être bien assuré de la preuve de son alibi, tout en faisant semblant d'avoir l'air de le combattre.

Le 22 juillet 1920, j'ai rencontré Palmer, vers 9 h. 30 du soir au coin de la rue St-Joseph et du Pont," dit Binette. Il a donc rencontré et vu avec Blanche Garneau après qu'elle a été tuée. Il est en preuve à l'enquête du coroner qu'elle a été vue pour la dernière fois à 7 h. 20 p.m. (heure avancée) parlant avec deux hommes, vis-à-vis le buisson où le corps a été trouvé avec tous les vêtements portés ce jour-là par la victime. Duval avait déclaré dans sa confession qu'il a 8 h. 30 elle était bien morte.

Palmer a causé environ deux heures dans le Parc Victoria avec Blanche Garneau, et ils se sont assis à différents endroits, et lorsqu'il a commencé à faire noir ils ont pris la voie du tramway." C'est en flagrante contradiction avec les témoignages de Mademoiselle Idesme Boucher, l'amie intime de Blanche Garneau, celui du gardien de la serre au parc, et celui du garde-moteur Plamondon qui l'a vu le dernier la journée du crime à 7 h. 20 p.m. Le récit du meurtre même, tel que relaté par Binette est quasi invraisemblable en regard des faits prouvés à l'enquête du coroner. D'après Binette le crime se serait déroulé à l'endroit où le cadavre fut trouvé, c'est-à-dire du côté de la rivière, mais du côté des champs. Il ne dit rien au sujet des marques de strangulation. Il ne reconnaît ni le portrait de la victime, ni les vêtements. En un mot tout est en désaccord avec la réalité, et pour comble il a un alibi parfaitement établi. Quant à Palmer il n'y a pas l'ombre d'un indice pour l'incriminer, si ce n'est ce que Binette dit à son sujet.

Cependant les deux comédiens, car il faut bien appeler les choses par leur nom, ont conscience qu'ils jouent un rôle pour les besoins de l'heure présente et ils ne s'inquiètent nullement de leur sort. Aux assises, la couronne n'apporte pas plus de preuve contre eux qu'à l'enquête préliminaire et ils sont tous deux acquittés. Les détectives ont produit chez une faible partie de la population l'effet qu'ils voulaient créer. Ils ont eu quelques succès: le Procureur-Général lui-même s'y est laissé prendre. Quelques personnes croient encore à la culpabilité de Binette et de Palmer. La nouvelle preuve les convaincra du contraire.

Mais il n'y a pas que les détectives qui veulent faire avaler par le public l'affaire Binette. Monsieur Lanctôt, ce fonctionnaire à la conscience délicate, et si indispensable à la province, déclare dans son témoignage sous serment à l'Enquête Royale qu'il est bien convaincu que Palmer et Binette ont commis le crime, et que Duval n'a rien à faire là-dedans. Si c'était réellement sa conviction intime, (nos lecteurs verront plus tard ce qu'il faut penser de cette déclaration) il serait grand temps que le régime libéral débarrasse l'administration provinciale d'un tel incompetent pour ne pas dire plus. Vraiment, il faut avoir peu de cervelle dans la tête pour ajouter foi aux déclarations de Binette, surtout pour quelqu'un qui est à même d'étudier le dossier. Seulement, il ne manque pas de gens qui, pour des motifs cachés, disent une chose tout en pensant le contraire. Croire les déclarations stupides de Binette, surtout quand elles viennent après celles de Duval qui étaient déjà amplement corroborées, indépendamment de la nouvelle preuve, c'est afficher une incurie notoire. Le temps devait un jour expliquer cette incurie apparente de Monsieur Lanctôt.

Après l'acquiescement aux assises, la comédie se continue. Afin que la chose soit prise au sérieux par le public un certain détective dépose une plainte pour parjure contre Binette, et à ce nouveau procès, il plaide coupable, et est condamné à cinq ans de pénitencier. Il importe peu à Binette de purger cette sentence; il est habitué à vivre en communauté.

Quant à Rioux, ce cynique farceur, l'arrestation de Palmer et Binette lui valut une promotion. Sur la recommandation de celui dont il sert si bien les fins, Monsieur Charles Lanctôt, il est nommé chef des détectives pour le district de Québec. Le détective Valade, pour avoir arrêté l'un des véritables coupables du meurtre de Blanche Garneau, et de plus pour ne pas s'être parjuré à l'Enquête Royale se voit refuser le moindre petit travail pour le compte du gouvernement provincial. Il était écrit que la justice et la vérité devaient reprendre la place d'où elles avaient été chassées. Patience.

SHERLOCK HOLMES. (à suivre)

UNE TAPE A M. PERRON

Un de nos amis qui assistait au banquet David nous rapporte que le président de la "Jeunesse libérale" aurait laissé échapper la phrase suivante: "L'honorable Athanase David est le seul ministre du district de Montréal en qui j'ai confiance."

Décidément la vendetta Perron-David dure toujours.

A COUPS DE CISEAUX

M. HERRIOT SE CORRIGE

Il est peut-être fâcheux que la rectification ait tardé. Mais l'important c'est que des intentions qui ont soulevé en France une émotion si vive ne soient plus dans la pensée du chef du gouvernement et soient sorties même de son souvenir. C'est là une louable retraite.

UN DEFENSEUR D'HERRIOT

Le Cabinet Herriot a un mois d'existence, et nous en sommes au troisième incident diplomatique. Une campagne de fausses nouvelles, alimentée par de puissants personnages, tend à abattre le président du conseil, coupable de pratiquer, sous un régime républicain, une politique républicaine.

Notre ami Herriot est devant un perpétuel guet-apens. (L'Ère Nouvelle)

L'INFILTRATION YANKEE

Actuellement le Canada est littéralement inondé de magazines américains nous donnant des idées et opinions américaines sur tous les événements du jour. Et plus que cela, dans nos magazines et journaux canadiens, on nous sert trop souvent des articles et des nouvelles de sources américaines. N'importe quelle triviale, s'il lui arrive de se passer à New-York, sera rapidement copiée par tous les journaux américains et ensuite recopiée par les journaux canadiens. Au point de vue radio cette habitude nous a conduit à l'absorption sur une grande échelle d'idées et d'idéaux américains. (The Chronicle)

L'INJURE D'UN PIER-PLAT

De quel ennui mortel ne serions-nous pas atteints s'il nous fallait être condamnés sous prétexte de culture littéraire, à n'entendre que les périodes ronflantes de certains ministres et députés? L'écrivain du "Soleil", en critiquant la personne de M. Renaud comme il l'a fait, ne s'attire pas la sympathie de la classe nombreuse et intelligente à laquelle appartient le député de Laval (L'Homme Libre).

FOURBERIE

Il reste à dire que la fourberie du "Soleil" a peut-être pu exciter le double-jeu de ses amis fédéraux. Ce vote même de \$600,000 pour Québec n'apparaît pas encore comme un octroi au port de Québec. Nous répons, pour la troisième fois, que, selon toute apparence, ce subside est voté au département des Travaux Publics pour être employé à Québec, mais pour des fins encore non officiellement spécifiées. C'est un octroi donné à la Commission du Havre pour commencer modestement l'exécution de son vaste projet, le département des Travaux Publics n'aurait rien à y voir, et ce serait tant mieux pour Québec. Et dans cette façon d'agir, écarte encore la différence de traitement que l'on nous fait. Les commissaires du Havre de Vancouver ont eu directement leur octroi de 5 millions pour les travaux du principal port canadien du Pacifique, et les commissaires du Havre de Montréal ont eu à leur disposition un crédit de 7 millions pour la construction du pont de Longueuil. Mais il semble qu'on ait pris soin de se montrer aussi mesquin à l'égard des commissaires du Havre de Québec que parcimonieux pour notre ville, car l'argent voté pour cette ville, selon toute vraisemblance, ne leur est pas confié.

Il y a, dans cette manière d'agir, autant d'hypocrisie que de malhonnêteté dans les articles "Soleil" (L'Événement)

LE CRIME DE CHOUCROUTE

M. Herriot manque de dignité! Cela s'étale en grosses lettres sur deux colonnes en tête d'un journal du Canada, rédigé en langue française, et qui s'intitule: "Le Droit".

M. Herriot y est accusé de deux crimes. Le mot est dans le texte que voici:

M. Edouard Herriot a donné à la presse, après les élections de mai, une photographie qui le représente la pipe à la bouche. Ce second crime de M. Herriot est que, après avoir travaillé jusqu'à onze heures du soir pour former son cabinet, il emmenait ceux qui étaient présents à une brasserie près de la Bastille, à Paris, où il leur offrit un souper à la choucroute. Le journaliste qui écrit ces lignes n'est pas un homme qui se laisse impressionner par la position d'assistant-statisticien du Dominion, que M. Low vient d'abolir et qui appartenait à l'un des nôtres, M. E. H. St-Denis. Il y a à ceci une explication: c'est que M. Low est libéral, membre d'un parlement libéral, et tout ce qui est libéral est sacré.

Mais si vraiment les correspondants parisiens des journaux du Canada s'amusaient à leur télégraphier des sonnettes de ce genre, c'est que les journaux du Canada ont de l'argent à perdre. (L'Œuvre de Paris)

L'AMOUR DU PARTI LIBERATEUR

M. Doucet, député acadien conservateur, a demandé l'autre jour à M. Low, ministre du Commerce et de l'Industrie à Ottawa, de traduire en français une longue liste de brochures et documents officiels publiés jusqu'ici en anglais. D'autre part, nos députés canadiens-français, n'ont pas prononcé une parole au sujet de la position d'assistant-statisticien du Dominion, que M. Low vient d'abolir et qui appartenait à l'un des nôtres, M. E. H. St-Denis. Il y a à ceci une explication: c'est que M. Low est libéral, membre d'un parlement libéral, et tout ce qui est libéral est sacré. (Le Courrier de St-Hyacinthe)

"SUS AU SENAT"

"L'histoire se répète. Sir Wilfrid Laurier annonça jadis qu'il réformerait le sénat, et une fois au pouvoir, il se contenta d'y faire entrer ses meilleurs amis. M. King veut à l'assaut direct d'éliminer "A bas le Sénat!" pour s'attirer la confiance de l'Ouest. Mais pourquoi tout ce beau tapage. Est-ce parce que le Sénat, dans l'exercice de ses droits, a empêché la dépense de \$12,000,000 pour des embranchements de chemins de fer que Sir Henry Thornton lui-même ne trouve pas essentiels; est-ce parce qu'il a refusé d'approuver le bill des pensions qui engageait l'avenir pour des montants énormes? Le Sénat ne peut prendre l'initiative d'une politique d'économie; il ne contrôle pas les subsides; tout ce qu'il peut, c'est de rejeter des mesures mauvaises et imprévoyables. Cette tâche, il l'a accomplie noblement et le peuple montrera aux prochaines élections qu'il lui accorde sa confiance." (GAZETTE)

POLITICIENS AVARIES

Le Sénat n'est pas parfait, Dieu et les hommes le savent! Mais enfin, il a sa valeur, et, comme disait M. Laurier, son utilité; non seulement pour tirer les ministères faibles des mauvais pas où les jette le souci des faveurs électorales, mais aussi pour apporter un contre-poids aux passions et aux appétits dont la Chambre électorale subit l'assaut direct. Le mode de recrutement du Sénat, tout avilissant qu'il est, n'a pas autant retardé notre Chambre haute qu'on pourrait le croire; tout comme le juchage sur le banc judiciaire de certains politiciens avariés n'a pas encore trop dégradé la magistrature. (Le